

Compte-rendu : Rencontre cellule de crise ESS #4

Jeudi 16 avril 2020

Présents :

Benjamin COLY, Rémy POIGNANT, Mélanie THUILLIER (CRESS), Jérôme TIQUET (Crédit coopératif), Christophe DEBOVE (SGAR), Jany ROUGER (LMA), Brigitte POURMONET (INAE), Eric LABADIE (DIRECCTE), Stéphane PARDONNET (FA), Florian SZYNAL (DRJSCS), Pierre ROUSSEL (UDES), Selim KANCAL (DRJSCS), Alain BOUCHON (URSCOP), Antoine ANDRIEUX (Banque des Territoires), Pascal DUFORESTEL (Région NA), Philippe SAID (CROS), Muriel PECASSOU-BACQUE (UROFA-Synofdes)

1/ Zooms sectoriels

- **Sport : Présentation du focus par le CROS Nouvelle-Aquitaine**

Le CROS représente en NA 1,4M licenciés, 18 000 associations, 100 ligues, 290 000 bénévoles et 7 300 salariés.

Constat d'une paralysie générale des associations, clubs fermés, évènements annulés ou reportés massivement.

Inquiétude des dirigeants et fortes difficultés constatées, notamment sur les conséquences de la crise sur la reprise d'activités (rentrée de septembre). Le budget des structures est tributaire des cotisations d'adhérent, or personne ne peut anticiper leur réaction (parents pourraient ne pas vouloir inscrire leurs enfants à une activité sportive par crainte de la problématique sanitaire). L'inquiétude porte aussi sur une potentielle démobilisation des bénévoles pour les mêmes raisons. Sur l'emploi, le recours au chômage partiel (environ 75%), et télétravail en partie

Inquiétudes :

- Financière : l'analyse doit être faite en trois temps. Maintenant (difficultés de trésorerie immédiates) ; à la fin de confinement suite à l'annonce d'E. Macron (quel niveau de reprise d'activités réelle entre la fin du confinement et l'été ? ; et surtout en septembre avec la perte potentielle de licenciés, de pratiquants, le manque de recettes et de potentielles pertes d'emploi.
- Sanitaire : Comment rassurer ? Création d'un guide/ boîte à outils pour mieux appréhender la rentrée, rassurer les parents et les jeunes. But est d'anticiper la rentrée pour qu'il n'y ait pas de perte d'activités.

Actions du CROS :

- Accompagnement des adhérents, maintien du lien avec les adhérents et licenciés
- Création d'un challenge numérique #restealamaison qui permet aux jeunes licenciés (10-19 ans) de représenter leur club via un concours : 12 000 jeunes inscrits pour représenter leur club.
- Réalisation d'interviews de sportifs de haut niveau sur leur confinement ainsi qu'une lettre solidaire du CROS Nouvelle-Aquitaine avec un livret sportif en confinement.
- Mise en ligne d'une rubrique solidarité qui recense annonces et mesures (Etat, Région etc.) pour accompagner adhérents et leur expliquer les démarches.
- Mise en place d'une Q&R en lien avec un avocat.

- Réunions thématiques avec les têtes de réseau pour avoir un soutien et accompagnement pour gérer la crise

Jany : Rappel de la note envoyée par LMA sur ce zoom sectoriel : Le sport est le secteur qui a plus répondu à ce questionnaire (1/4 des réponses en NA, soit plus de 500 structures.). Il s'agit du domaine le plus touché avec la culture .

Sur les manques / hiérarchisation des priorités dans les dispositifs :

- Besoin d'imaginer un accompagnement à moyen terme, notamment sur la perte potentielle de licenciés
- Il est demandé aux assos de faire des demandes uniquement en cas de réels besoins pour mieux répartir les aides (obj : risque de licenciement de salariés, et/ou perte d'activités. Celles qui ont des réserves suffisantes, ne pas solliciter les aides d'urgence par esprit de solidarité.

Frédéric Petit : par rapport au nombre d'assos, il y aura des manques et le sujet n'est pas de soutenir en créant de la dette, mais comment on soutient les structures sur l'étape d'après.

- Christophe Combette : direction jeunesse et sports NA. Réflexions en cours sur plan de relance en septembre.

- **Formation continue : Présentation du focus par l'UROFA, Synofdes**

En NA, plus de 40 OF : 100 000 stagiaires accueillis par an, 2500 salariés, 1300 ETP

Secteur sortait d'une période compliquée (réforme pas aboutie, fusion des régions) avec des fragilités économiques avant la crise malgré des perspectives optimistes. La crise a imposé de fortes inquiétudes.

Injonctions paradoxales : déclenchement de l'activité partielle mais demande de continuer les formations à distance. A ce jour, les plus petits organismes sont les plus touchés avec une interruption d'activités.

Entre 10 et 40% des OF ont maintenu une activité à distance, ce qui représente environ 20% du total des prestations. Structures fermées dès le 16 mars avec une incertitude totale sur le temps qu'il était possible d'accorder sur de la formation à distance.

L'accompagnement porte surtout sur des personnes éloignées de l'emploi (illettrisme, actions d'orientation etc.) auprès de qui il est compliqué de mettre en place des actions à distance (précarité du public, manque de matériel, pas de connaissance du numérique, zone blanche, jeunes qui ne fonctionnent qu'avec des smartphones, angoisse et anxiété des publics accompagnés).

Sur la continuité d'activités, possibilité de maintenir du lien social avec public, mais difficile de garantir la progression pédagogique.

Incertitude sur le financement des heures de formation à distance (financement heure stagiaire présent). Région s'oriente sur 2 systèmes, mais tout le monde est dans l'attente de l'accord définitif du payeur. Difficultés à gérer l'activité partielle en l'absence de certitudes sur les financements. Il existe par ailleurs une démotivation des personnes.

Inquiétude sur le contrôle et les preuves attendues sur les formations réalisées. Même si c'est normal, c'est difficile à appréhender.

Sur les financements, c'est souvent du cas par cas (prolongation des marchés ou pas ? etc.).

Autre sujet de préoccupation concerne le déconfinement et notamment la responsabilité employeur vis à vis des stagiaires et/ou salariés en cas de problème sanitaire. Si reprise en mai, les structures ne sont pas adaptées/outillées pour respecter les gestes barrières, les équipements. Difficile, voire impossible d'envisager une reprise avant septembre.

- Christophe Debove : note de Eric Labadi transmise et à diffuser largement. Employeur a des consignes à respecter et à donner. Pas d'obligation de résultat si salarié ne respecte pas. Le problème d'équipements devrait être réglé d'ici le début du déconfinement.
- Plateforme ADI qui permet de référencer les industriels qui font de la production de masques, GHA, blouses et surblouses.
- Renvoi vers le projet résilience également.

Jany Rouger : statut de l'ensemble des organismes sont que des assos ? sur les OF, hormis quelques cas (coopératives), ce ne sont que des structures associatives issues de l'éduc pop et de tailles différentes.

Pierre Roussel : quel maintien des contrats en alternance, prise en charge, etc ? Alternance est un point d'interrogation y compris lors de la reprise. Au niveau des CFA, c'est plus sécurisé que par rapport à la formation continue.

Frédéric Petit :

- les EA ont de grosses difficultés pour trouver des formations (ex : FLE, accès au numérique), aucun dispositif d'e-learning pour répondre aux problématiques des salariés. La CRESS peut elle remonter les infos sur l'offre/demande pour trouver des solutions de formation aux salariés des EA.
 - o la CRESS pourra relayer les offres de formation et les contacts.

Alain Bouchon :

- Quid des contrats à la tâche : beaucoup d'intervenants qui sont dans cette situation se retrouvent sans salaire ni facturation (i.e. auto entrepreneurs)

Brigitte Pourmonet : 80% des structures sont fermées avec très peu de dirigeants en télétravail, quelques ASP sont là pour maintenir le lien avec les salariés en parcours. Sur la reprise, beaucoup de structures souhaitent reprendre mais pénurie de masques et GHA (délais de 5 semaines sur les commandes). C'est bloquant, pour assumer la responsabilité, il faut des équipements.

2/ Dispositifs de financement

Région : envoi du dossier complet à tout le monde. Fonds asso à hauteur de 5M€, le Président Rousset a déjà évoqué la possibilité d'abondement si nécessité.

Travail en cours avec les autres collectivités (département, EPCI..) pour que chacun joue son rôle en fonction des domaines de compétences.

Fonds commun BDT / FA NA / Région sur des prêts spécifiques pour les structures de l'ESS

Les entreprises de l'ESS peuvent solliciter le fonds entreprises (15M€) de la région, ainsi que les fonds de prêts pour des besoins plus importants.

2 000 sollicitations par jour dans l'ensemble des domaines d'activités du RI, dont 107 autour de l'ESS. Pour l'instant, 55 000 aides de 1500€ diligentées par la région dans le cadre du fonds national.

Frédéric petit : pour la région, niveau élus, lancement d'idées pour l'après ? dans l'ESS, bcp d'entreprises sont sensibles aux difficultés conjoncturelles : Quels dispositifs pour reconstruire les fonds propres dans le secteur ESS ?

- Région : travail transverse pour optimiser les dispositifs d'aide (analyse sur l'orientation vers les bons dispositifs, analyse métiers, approche spécifique ESS) et actions spécifiques exceptionnelles à étudier
- Sur fonds propres : hypothèse d'une création de SCIC étudiée suite à proposition mail.
- FANA et Région sur la structuration du haut de bilan :
 - o Contrat d'apport associatif avec droit de reprise mais remboursement in fine à 5 ou 7 ans, dans une logique de capitaux patients. Question porte sur la hauteur d'intervention. Le fonds est constitué d'un montant plafond de 100 000€ par structure, mais besoin de comprendre le besoin réel du monde asso, qui est sous capitalisé.
 - o Sur les entreprises de l'ESS hors asso : plus compliqué car tension et prudence demandée par les investisseurs sur le fait d'aller vers des capitaux patients sur les structures commerciales de l'ESS.

Stéphane Pardonnet, outils FA NA :

- Fonds réservé aux structures ESS voté le 10/04 : conçu à la base pour les structures en difficultés et/ou rebond, pour accompagner également progressivement en capitaux patients des associations en phase de dvpt avec un besoin d'investir mais un temps long pour amortir cet investissement. Le besoin de trésorier immédiat s'est greffé à cela (tension face à la crise).
 - o Outil plutôt dans une approche sortie de crise
 - o Et pour palier à l'inéligibilité empirique d'une bonne partie des associations sur les mesures de droit commun, notamment le PGE
- Fonds de prêts (Région/CDC) de solidarité et de proximité ouvert aux associations qui répond bien à leurs besoins de trésorerie dans l'urgence, notamment pour les petites assos (montant de 5k à 15k€ sous forme de prêts à taux zéro sur 4 ans) avec un traitement de masse (outil dimensionné pour traiter entre 3 et 5000 demandes).

Antoine Andrieux, outils BDT :

Plan d'urgence sera envoyé rapidement, CP seront envoyés aussi. Articulation des dispositifs doit pouvoir couvrir l'ensemble des besoins ESS en NA.

- 5M€ fonds de soutien aux assos
- 2M€ contrat d'apport associatif (1M région et 1M CDC) – en cours de validation côté BDT
- 15M€ Fonds de soutien aux entreprises
- 24M€ Fonds de solidarité et de proximité (12M région et 12M CDC). BDT avance sur la phase de contractualisation dans le but d'industrialiser la démarche.

La question de la relance devra se poser mais pour le moment, c'est la phase d'urgence qui est essentielle (phase d'urgence = 4 mois post levée des conditions de confinement). Les structures pourront donc déposer des dossiers jusqu'au 31 août mais la date pourra évoluer (selon réalités des structures et consommation des enveloppes).

Sur le fonds de solidarité et de proximité :

- Une fois les prêts octroyés, versement d'ici la fin d'année.

- Fourchette de 5 à 15k€ pour être complémentaire des planchers/plafonds des autres dispositifs régionaux
- Pas obligation de remboursement la première année, puis remboursement (trimestriel) de n+1 à n+4.
- Ce fonds de prêt est ouvert uniquement aux entreprises et associations ayant leur siège ou leur établissement sur les Communautés de Communes... mais pourra être étendu en partenariat avec les Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines et la Métropole.

Le plan d'urgence est compatible avec le PGE, même si la cible n'est pas identique à priori. L'intervention des réseaux est importante (aiguillage, analyse et accompagnement)

Sur le prêt rebond (BPI/Région), il y aura un outil qui s'y substituera en NA (à l'image d'initiatives d'autres régions : Grand Est, PDL, PACA...) dont le plancher sera de 15k€ pour bien s'articuler avec le fonds de solidarité et de proximité.

Jérôme tiquet : quand sera opérationnel ce dispositif ?

- Discussions en cours mais outil devrait être opérationnel d'ici le 24 avril.

Pascal Duforestel : mouvement général volontariste des territoires (la rochelle, guéret, pays basques) qui vont abonder de manière volontaire sur le fonds à hauteur de 2€/habitant.

Mélanie : Lors de la cellule de crise état, il a été remonté de nombreux refus sur le PGE. En revanche, la médiation du crédit n'a eu que 7 dossiers à traiter.

- En cas de refus de PGE, il faut renvoyer vers la médiation du crédit.

3/ Questions restées en suspens

Sur la valorisation des initiatives ESS : plateforme en cours de création et opérationnelle d'ici la semaine prochaine pour que les structures puissent renseigner leurs initiatives elles-mêmes, via l'outil gogocarto : solidarité, innovation, relais presse est prévu.

Arrêts maladie pour garde d'enfants : prolongation du dispositif prévu initialement durant toute la durée du confinement... mais finalement : à partir du 1er mai, les personnes en arrêt de travail pour garde d'enfant seront considérées comme en chômage partiel

CAE :

- CESA couverts par mesure de chômage partiel.
- Sur les aides forfaitaires pour les contrats CAPE. Réponse encore à venir

Déclaration de chômage partiel et les codes d'accès : délais s'améliorent avec une procédure accélérée. Hier, 50% des dossiers en retard étaient traités. D'ici fin de semaine, tout le monde devrait avoir son code.

Sur le FDI : question posée mais pas de réponse encore car en attente des arbitrages. Réseaux travaillent avec DGEFP dessus. Rencontre en fin de semaine prévue côté DGEFP

Sur les assos environnementales, demande de dérogations pour maintien d'activités (ex : études scientifiques : inventaire des espèces etc.).

- La liste des activités interdites n'est pas une liste des activités autorisées ! Donc cela renvoie à la responsabilité employeur.

4/ Nouvelles questions

Questionnement des GE qui dépendent de la direction de l'économie territoriale et non l'ESS.

- Région : Elles sont éligibles aux aides, possibilité d'une étude au cas par cas pour la sollicitation du fonds de soutien aux entreprises, sous réserve que le besoin est fondé !

Sur la date limite de dépôt des demandes des fonds d'urgence : ce sera 2 mois après le décret de fin de déconfinement.

- Région : durée de 2 mois s'explique pas vraiment... mais ça exprime le besoin de retravailler sur des dispositifs complémentaires post crise.

Pierre Roussel : sur la question des aides aux crèches, qui sont différentes entre crèches municipales et crèches associatives ; CAF a répondu et message transmis.

Propositions de focus pour la prochaine cellule de crise : CAE/SCOP/SCI, tiers lieux, GE

Prochaine rencontre : le jeudi 23 avril à 14h